L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureau : 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 9 JUILLET 1890.

# OFFICIEL.

## Assemblée Générale

— DE —

## L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session régulière de 1890.

No 42.] LOI

Relative aux notaires de la paroisse d'Orléans et réglant leur nomination, leur cautionnement, leurs qualifications, leurs devoirs et leurs obligations; établissant aussi la manière d'assurer la valeur du cautionnement et prescrivant certaines pénalités.

Attendu qu'avis public de l'intention de s'adresser à la Législature pour le vote de la présente loi a été donné pendant trente jours dans la ville de la Nlle-Orléans, ainsi que le veut l'article 48 de la Constitution de l'Etat—

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que tous les notaires commissionnés en ce moment pour la paroisse d'Orléans devront dans les soixante jours qui suivront la promulgation de cette loi, fournir chacun un cautionnement de dix mille dollars, avec un ou plusieurs répondants solvables, en faveur du gouverneur de l'Etat, pour assurer la fidèle exécution de leurs devoirs comme notaires. Le dit cautionnement devra être approuvé par le juge présidant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans; il sera ensuite inscrit aux archives du bureau de l'Annotateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, dans un livre spécial tenu à cet effet, et sera enregistré au bureau du secrétaire d'Etat, qui alors livrera immédiatement au notaire fournissant le cautionnement une copie certifiée du dit cautionnement (bond) avec les approbations et les endossements dont il sera muni et tel qu'il a été enregistré à son bureau. Cette copie certifiée du dit cautionnement avec les approbations et les endossements qui l'accompagnent, sera placée dans un endroit bien visible du bureau du notaire.

Les dits notaires fourniront aussi au Secrétaire d'Etat, dans les délais susdits, leur signature officielle et l'empreinte de leur sceau officiel, lesquelles seront enregistrées au bureau du Secrétaire d'Etat.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir du Secrétaire d'Etat, à l'expiration des délais ci-dessus, et dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la promulgation de cette loi, de publier trois fois en dix jours, dans un journal quotidien de langue française et un journal quotidien de langue anglaise, en la ville de la Nouvelle-Orléans, une liste complète de tous les notaires qui se sont conformés aux dispositions de la section précédente de cette loi.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que tout notaire négligeant de fournir son cautionnement, sa signature officielle et l'empreinte de son sceau officiel, ainsi qu'il est ordonné ci-dessus, dans les soixante jours qui suivront la promulgation de la présente loi, cessera par le fait d'être notaire de la paroisse d'Orléans, sa commission en cette qualité devant être révoquée par le gouverneur qui en donnera avis public, par voie d'annonces, ainsi qu'il est établi dans la Section 2.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., qu'il ne sera fait aucune nomination de notaire par le gouverneur, pour la paroisse d'Orléans, avant que le nombre des notaires maintenant commissionnés soit tombé au-dessous de cent, nombre que ne pourra jamais excéder le total des notaires de la paroisse d'Orléans, ainsi qu'il est établi ci-après.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que à partir du vote de cette loi, chaque fois que le nombre des notaires de la paroisse d'Orléans tombera au-dessous de cent, le Gouverneur, avec l'avis et le consentement du Sénat, et sur livraison d'un certificat de capacité accordée par la Cour Suprême de la Louisiane, ainsi qu'il est établi ci-après, fera les nominations nécessaires de notaires, pour remplir les vacances survenues, de manière à porter à cent le nombre des notaires.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que tout citoyen de l'Etat, du sexe masculin, âgé de plus de vingt un ans, résident de la paroisse d'Orléans depuis cinq ans (avant sa nomination), jouissant d'une bonne réputation, dont l'intégrité est reconnue, qui sera compétent, qui aura des habitudes de sobriété, pourra, en vertu des dispositions de la présente loi, être nommé notaire pour la paroisse d'Orléans, en donnant un cautionnement, avec un ou plusieurs bons répondants salvables, pour la somme de dix mille dollars, souscrit en faveur du gouverneur de l'Etat, et destiné, comme la loi l'ordonne, à assurer la fidèle exécution de ses services comme notaire. Ce cautionnement devra être approuvé par le juge présidant la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans et inscrit aux archives dans un livre spécial tenu à cet effet dans le bureau de l'Annotateur des aliénations de la paroisse d'Orléans. Le notaire ainsi nommé devra en outre se conformer à tout ce qu'exige la présente loi.

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Que tout postulant pour une commission de notaire de la paroisse d'Orléans, donnera pendant dix jours consécutifs, dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nlle-Orléans, avis public de son intention de solliciter la dite commission. Quand il aura produit devant la Cour Suprême de l'Etat la preuve de la publication du dit avis, ainsi que le certificat établissant sa citoyenneté, sa résidence et sa bonne réputation, ainsi qu'il est ordonné ci-dessus, garanti sous serment par au moins deux citoyens dignes de foi de l'Etat, la Cour Suprême de l'Etat examinera le dit postulant en pleine séance de la Cour. Si celui-ci est jugé compétent et reconnu comme possédant les qualifications nécessaires, la Cour lui octroiera un certificat signé par trois juges au moins de la dite Cour. Le tribunal se dispensera de l'examen ci-dessus si le postulant produit la preuve qu'il a déjà obtenu le certificat ci-dessus mentionné.

Sec. 8.—Il est de plus décrété, etc., Que le gouverneur de l'Etat, avant d'accorder au postulant une commission de notaire pour la paroisse d'Orléans, devra exiger de sa part la production de:

1. Un certificat, comme ci-dessus, signé d'au moins trois juges de la Cour Suprême de l'Etat.
2. Son serment officiel.
3. Son cautionnement, exécuté selon toutes les formes nécessaires, approuvé et enregistré au bureau des Aliénations, ainsi qu'il est ordonné ci-dessus.
4. Sa signature officielle.
5. L'empreinte de son sceau officiel.

Le tout, sur livraison de ladite commission, sera déposé au bureau du secrétaire d'Etat et annexé au livre analytique qui doit être tenu à cet effet par le secrétaire d'Etat sous le titre de "The Notarial Book of Orleans Parish."

Sec. 9.—Il est de plus décrété, etc., Que tous les notaires de la paroisse d'Orléans renouvelleront leurs cautionnement tous les cinq ans ou toutes les fois que l'un de leurs répondants ou tous les deux mourront ou deviendront insolvables. Ils continueront à exercer leurs fonctions de notaires tant qu'ils renouvelleront leurs cautionnements, à moins qu'ils ne soient suspendus ou destitués pour une cause quelconque.

Sec. 10.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir de l'avocat de district de la paroisse d'Orléans de procéder par motion dans la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, une fois au moins tous les ans, et plus souvent s'il le juge convenable ou nécessaire, pour obliger tous les notaires de la paroisse d'Orléans à faire la preuve que leurs répondants pour la caution offrent toutes les garanties voulues. Dans le cas où ces garanties ne seraient pas considérées juridiquement bonnes et solvables, comme l'exige la loi, le notaire mis ainsi en défaut acquittera les frais de la motion, et il lui sera accordé trente jours pour fournir un nouveau cautionnement. S'il ne le fait pas dans ces délais, sa commission lui sera retirée et il devra remettre ses archives et ses registres au gardien des archives de notaire.

Il est bien entendu qu'il ne sera pas autorisé à exercer les fonctions de notaire pendant la période ci-dessus de trente jours.

Il est bien entendu aussi que si un notaire cessant de l'être par suite de destitution ou autrement, le redevient plus tard par suite d'une nouvelle nomination, il aura le droit de recouvrer ses archives et registres de notaire en les redemandant au gardien des archives de notaire.

Sec. 11.—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera du devoir de tout notaire de la paroisse d'Orléans de tenir et de conserver dans son bureau l'original de tous actes, contrats et documents écrits, exécutés devant lui, à l'exception seulement des affidavits et actes sous seing privé admis ou prouvés devant lui, ainsi que les dépositions de témoins. Il fera relier en volumes distincts pour chaque année les dits actes, contrats et documents écrits, avec des index complets annexés à chaque volume, lesquels avec les protêts faits par lui, constitueront les archives de son bureau. Tout notaire négligeant de faire relier ses actes et d'y annexer un index, comme ci-dessus, avant le 1er mars de l'année qui suivra leur date, sera, sur la preuve de la dite négligence faite devant la cour criminelle de district de la paroisse d'Orléans, condamné à remettre intégralement ses archives au gardien des archives de notaire de ladite paroisse et à payer une amende de vingt cinq dollars pour chaque année qui se sera écoulée sans que ses archives aient été reliées avec accompagnement d'index. Cette amende sera payée au gardien des archives et constituera entre ses mains un fonds pour relier lesdites archives et d'autres en sa possession qui ne sont pas encore reliées. Dans le même décret de la Cour Criminelle, le notaire en défaut sera suspendu de ses fonctions jusqu'à ce qu'il ait acquitté l'amende et les frais qu'il a encourus.

Sec. 12.—Il est de plus décrété, Que tout notaire de la paroisse d'Orléans tiendra son bureau dans un bâtiment en briques, couvert en tuiles, en ardoise, ou à terrasse, et qu'il y recevra pour affaires tout le monde, chaque jour, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, à l'exception des dimanches et des jours de fêtes légaux.

Sec. 13.—Il est de plus décrété, etc., Que toutes lois ou parties de lois contraires à la présente sont et demeurent rappelées.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 1er juillet 1890.
FRANCIS T. NICHOLLS.
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme.
L. F. MASON,
Secrétaire d'Etat.

Par son pouvoir curatif hautement concentré, la Salsepareille d'Ayer est le remède pour le sang le meilleur et le plus économique.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

**Nouvelle-Orléans, 9 juillet 1890.**—Indications pour la Louisiane — Averses, température stationnaire, vents du sud.

**Température du 8 juillet 1890.**
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens, No 142 rue du Canal, Entre Carondelet et Baronne.

| | Fahrenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 8 heures du matin | 82 | 28 |
| Midi | 76 | 25 |
| 3 P. M. | 80 | 27 |
| 6 P. M. | 79 | 26 |

**MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS**

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

**Mariages.**

Frank Wattigney à Mlle Elizabeth Rice.
Michael Schultz à Mlle Gertrude Bennett.
James B. E. Martin à Mlle Albertine E. Smith.
George Brown à Mlle Mary Anderson
John G. Foster à Mlle Rebecca Finney
Antonio Menendez à M'lle Mary Menendez.
James ... à Mlle Pauline Knabb.
George E. Payne à Mlle Louise C. Schroeder.
John Moriarty à Mlle Annie Quinn.

**Naissances.**

Mme Anselm Regel, une fille.
Mme Francis W. Calongne, une fille
Mme David Stanton, une fille.
Mme Simon Schinger, une fille.
Mme Albino Blardone, une fille.
Mme Chas. Pique, une fille.
Mme Jacob Kreller, un garçon.
Mme Domingo Cabeza, un garçon.

**Décès.**

Mme Mary Berenhausen 70 ans, Asile Petites Sœurs des Pauvres.
Emile G. Daudos, 8 mois, 117 rue Ursulines.
Henry Wedermann, 43 ans, Biloxi Miss.
Enfant du sexe féminin de Mme Jacob Werlein, 8 jours, encoignure Magasine et Broadway.
Charles Joseph, 5 heures, Carrollton.
Frederick Schleichert, 48 ans, 434 rue Bienville.
St. Ila L..., 4 mois, 250 rue Kerlerec.
Henry ... Kelbuck, 81 ans, 22 rue Franklin.
Vve Catherine Bannon, 73 ans, 72 rue Poeyfarre.
Anna M. McDermott, 2 mois, encoignure Poeyfarre et Constance.
Mary E. Camp, 5 mois, 247 rue Johnson.
Lizzie Gallion, 1 an, 214 rue Esplanade.
Vve Mary E. Thompson, 81 ans, 93 rue Enghien.
Geo. Heg... 40 ans, Hôtel Dieu.
Mary A. Hopps, 2 mois, 186 rue Palmyre.
Mme E. Soniat..., 19 ans, 721 rue Annonciation.
Norman B. Cook, 75 ans, 134 1/2 rue Laurel.
Andrew ..., 3 mois, 107 1/2 rue Magnolia.
Mlle M. A. Zagame, 12 ans, 293 rue Poydras.
Mlle Antoinette Fielder, 18 ans 409 rue Liberté.
John A. Chaimay, 29 ans, 43 rue Dauphine.
Marie Dupuis, 7 jours, 669 rue Annonciation.
Mlle Estelle Meyer, 38 ans, 686 rue Magasin.

**Ventes inscrites** au bureau de l'annotateur des aliénations:

Mutual Loan and Building Company à S. N. Gaspard, un terrain borné par les rues Decatur, St-Louis, Chartres et Toulouse, $1,500.

L. Mathis à J. S. Hanna, un terrain borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Coliseé, Delachaise et Prytanée, $3,500.

W. Miller et als à J. Born, un terrain borné par les rues St André, Joséphine, Locust et Magnolia, $850.

Grand Lodge of the State of Louisiana à W. Bisko, J. S. Richardson et A. R. Brousseau, un terrain borné par l'avenue St-Charles, le cercle de Lee, l'avenue Howard, les rues Carondelet et Calliope, $50,000.

E. H. Lombard à Mme A. Mayer, trois terrains bornés par les rues St-Charles, Carondelet, Ste-Marie et Félicité, $5,700.

Mme A. Mayer à T. J. Rodgers, un terrain borné par les rues St-Charles, Carondelet, Ste-Marie et Félicité, $5,700.

Mutual Loan and Building Company à Mlle A. Hanna, un terrain borné par les rues Carondelet, Baronne, Valence et Bordeaux, $1,000.

**Cour criminelle.**—Section B.—Wm Barringer, larcin, 3 mois de prison. Victor, alias Orang-Outang, coups et blessures, 2 mois de prison.

Lizzie Walker, larcin, 1 mois de prison.

John Carrick, vol avec effraction, 18 mois de travaux forcés.

**Dénoncés au maire.**—Le maire Shakspeare a reçu hier matin de M. J. Lallings, qui habite rue Calliope, une communication dans laquelle il l'informe de l'inconduite des officiers de cour Geiss et Coyle, récemment nommés par le chef de police en remplacement de deux autres officiers de la 1re cour de recorder.

Il est dit dans cette lettre que dans la soirée du 5 juillet les deux officiers suivis d'une bande de hoodlums sont entrés dans l'épicerie de J. J. Lyons, encoignure Calliope et Magnolia et ont percé un baril de mélasse d'un coup de revolver, effrayant Mme Lyons qui s'est évanouie. Ils sont allés ensuite rue Clio, chez Mme Davis, puis chez M. H. Keeling et ont effrayé avec leurs revolvers ceux qu'ils ont ainsi visités. Le chef de police a reçu l'ordre de faire une enquête.

Une enquête a été faite au sujet de cette lettre et il a été impossible d'en découvrir l'auteur. Elle est signée d'un nom quelconque et l'adresse est imaginaire. On pense qu'elle a été écrite par un des officiers congédiés.

Les deux nouveaux officiers ont simplement donné la chasse à un nègre, ont tiré sur lui et la balle après avoir frappé une porte est allée percer un baril de mélasse.

L'épicière ne s'est pas évanouie et il n'y avait aucun hoodlum à leur suite. Au No 402 de la rue Clio, le propriétaire ayant aperçu quelqu'un qui escaladait sa clôture s'est approché; c'était l'officier de cour qui lui a montré sa plaque et lui a dit qu'il était à la poursuite d'un voleur.

Les officiers Geiss et Coyle qui sont accusés dans la lettre, disent que samedi soir à 3 heures, tandis qu'ils tentaient d'arrêter un nègre du nom de Marius Washington, habitant rue Magnolia entre Calliope et Euphrosine, ils ont été attaqués et le nègre a pris la fuite.

Ils demandent à subir un interrogatoire qui prouvera leur innocence attendu qu'ils n'ont fait que leur devoir.

**La Crême empoisonnée.**—Rue Dorgenois près Customhouse, habite la famille de M. P. W. Gros. Dimanche, n'osant pas manger de la crême à la glace vendue par les marchands ambulants, ils la préparèrent eux-mêmes avec tous les soins possibles pour assurer sa parfaite innocuité.

Elle fut fabriquée dans une sorbetière en fer-blanc, et chacun en prit sa part. Quelques heures après, tout le monde se sentait indisposé, à minuit M. Gros était pris de vomissements et successivement les mêmes symptômes se manifestaient chez tous les membres de la famille qui se trouvèrent dans un état comateux pendant plusieurs heures au bout desquelles ils purent appeler un médecin qui les soulagea. M. Gros et son fils sont encore couchés et les autres membres de la famille, quoique hors de danger sont très faibles.

**Grand Jury.**—Le Grand Jury a commencé hier l'enquête au sujet de l'empoisonnement de Mlle D'Hémécourt. MM. Barrant et Archinard ont été entendus et il a ajourné à mardi prochain.

**Ding Dong.**—La Baie St-Louis, à cause de sa proximité de la Nouvelle-Orléans, à cause également de sa salubrité et de ses délicieuses plages, est, en été, une des villettes les plus recherchées des bords du lac. Chaque année, sa population s'accroît; les familles jouissant de quelqu'aisance se dérobent à nos pavés brûlants en y allant demeurer deux ou trois mois.

Ce déversement de notre population dans la localité est, on le devine, chose heureuse pour les petites industries qui y prospèrent alors, et se dédommagent des longs mois de chômage. De juin à octobre, la Baie, que l'on peut considérer comme un faubourg de la métropole du Sud, revêt une physionomie à part, elle *carnavalise*, car on s'y amuse en même temps que l'on s'y repose.

Pour faire bon accueil à leurs hôtes, les Mississipiens se livrent à de grands frais; les hôtels sont nombreux et très convenablement aménagés; il en est même où l'on trouve toute la somptuosité, toute la modernité qui se peuvent désirer.

Il n'est pas jusqu'à leur église, *Notre Dame du Golfe*, qui ne tienne à être dans le mouvement. Son excellent curé, un saint homme celui-là, le Rév. Père Leduc, vient de combler les vœux de ses ouailles—leur *hoc erat in votis*—en ornant la flèche de son temple qui s'élève au milieu du village, d'une magnifique horloge; et toutes les demi-heures le *ding-dong* que l'on entend depuis deux ou trois jours rappelle à la population la sollicitude que son bon pasteur a pour elle et dont il est toujours heureux de lui donner des témoignages.

**Départ d'un médecin distingué.**—Le vapeur Norvégien *Norsenksjol*, lève l'ancre ce matin à six heures, du port de la Nouvelle Orléans, emportant parmi ses passagers M. le Comte PAUL VON SEYDEWITZ, docteur en médecine, agrégé de plusieurs facultés européennes et américaines, et l'un des hommes les plus érudits qui aient séjourné parmi nous.—Membre de la Commission d'experts choisie par le Bureau de Santé de la Nouvelle Orléans, le Dr. Von Seydewitz s'en va dans les Etats-Unis de Colombie (Amérique du Sud), à Boccas del Torro, chargé de l'étude de la fièvre jaune qui y fait en ce moment de terribles ravages. Nous espérons qu'il nous reviendra, dans quelques mois prêt à livrer au Bureau de Santé et au public, les précieux renseignements qu'il aura recueillis.

**Incendies.**—Hier matin à 10 heures 30, le feu a détruit les écuries de la compagnie du Louisville Nashville où elle remise les bestiaux à leur arrivée. Il y avait là 31 chevaux appartenant à M. D. Stomer, maquignon, qui se trouvait dans le voisinage, traitant une affaire, au moment où l'incendie a été découvert. Sans perdre un instant, il pénétra dans le bâtiment et aidé de plusieurs personnes emmena ses chevaux au dehors.

Il avait à peine terminé, que les flammes sortaient par le toit et gagnaient rapidement, poussées par un fort vent qui apportait de temps à autre le bruit des cloches d'alarme. Celle-ci venait d'être donnée à la boîte 71, et, avec leur célérité ordinaire, les pompes arrivaient de tous côtés et bientôt jetaient l'eau en abondance sur l'incendie qui avait gagné le bâtiment tout entier, alimenté par une provision de balles de foin.

Seule une génisse avait été oubliée dans un coin de l'étable; elle a péri dans les flammes en poussant deux longs mugissements de douleur. Poussés par le vent, les flammes ont détruit deux wagons de marchandises, trois wagons à bestiaux et six wagons plats appartenant à la compagnie du Louisville Nashville.

Deux autres wagons appartenant à la Southern Pacific Co., ont aussi été détruits. Les pertes sont évaluées à $10,000.

Le feu a été mis par les étincelles d'une locomotive en manœuvre.

—A 9:30 A. M., un poêle à gazoline auquel s'était déclaré une fuite a mis le feu au plancher d'une cuisine chez Mme Peyroux et causé $25 de dommages.

**L'orage.**—M. Chas. G. Johnson, architecte, appelé à estimer les dégâts causés à la Douane par la tempête, a déclaré qu'ils ne dépasseraient pas $1,500. Les dommages causés au toit sont évalués $300. Il sera réparé aujourd'hui.

Les dommages causés au lignes téléphoniques sont assez considérables; elles ne seront pas réparées avant une dizaine de jours si le temps permet de travailler constamment.

**Enlèvement d'une fillette de neuf ans.**—On se souvient sans doute qu'à la mort de M. Arlaud, pharmacien, encoignure Douane et Dauphine, une clause de son testament défendait à sa femme d'élever leur petite fille âgée de neuf ans, qui, en conséquence, fut placée dans une institution, chez Mlle Fitzgerald qui tient le Columbian Institute, rue des Remparts, No. 175.

Mme Arlaud quitta la Nouvelle-Orléans et partit pour le Texas d'où elle est revenue il y a quelques mois pour demander aux tribunaux de rentrer en possession de son enfant.

La cour civile ne fit que confirmer sa première décision et Mme Arlaud repartit.

On ne la croyait nullement à la Nouvelle Orléans lorsqu'hier à 1:30 de l'après-midi, en compagnie de l'étudiant en pharmacie employé dans le magasin que tenait autrefois son mari, elle s'est rendue en voiture au Columbian Institute.

M. F. Thomas, c'est le nom de l'étudiant, annonça qu'il avait une caisse à délivrer aux dames de l'institution et en effet une caisse qui devait servir à introduire Mme Arlaud dans l'institution, fut déchargée et rentrée dans la cour. On a découvert plus tard qu'elle ne contenait qu'un tas de vieilleries et qu'elle n'était qu'un prétexte pour détourner l'attention.

En effet, pendant que l'on était occupé autour de cette caisse, à ouvrir et fermer les portes et à la faire mettre en place, Mme Arlaud a emmené sa fille, mais Mlle Fitzgerald qui s'en était aperçue à temps, allait s'y opposer lorsque M. Thomas a tiré un coup de revolver. Profitant de la peur causée par la détonation, il a rejoint Mme Arlaud qui était déjà dans la voiture et celle-ci est partie immédiatement avant que personne ait songé à la suivre.

**Tentative de suicide.**—Hier matin, à 11 heures 45, Mme Patrick Madder, demeurant No 791 rue Magasine, a tenté de se suicider en sautant dans le fleuve, entre les rues Toulouse et St Louis.

Elle a été secourue par un nommé Thos. Mathan, et après avoir changé de vêtements elle a été amenée au poste de police.

**Attaque.**—Les étudiants ont été appelés, hier à 10 heures 30 A. M., au No 45 de la rue de Chartres, pour soigner une jeune fille nommée Minnie Brockett, qui avait été prise de spasmes nerveux.

**Excursion.**—Une excursion en bateau sera donnée dimanche prochain par la grande loge allemande de l'Ordre des Harugari et la société Chorale des Harugari. Les invités et les excursionnistes partiront le matin à 7 1/2 au pied de la rue du Canal, à bord du steamboat *Hattie* qui les conduira à la plantation Union en face de Kennerville.

Un second depart aura lieu à 1 heure P. M. Billets 50 cents.

Remerciments pour les invitations reçues.

Expériences d'aérostats dirigeables, en France.—Une information des plus intéressantes est parvenue à la *Liberté* du 26 juin, au sujet des expériences d'aérostats dirigeables, tentées par l'atelier militaire de Meudon.

On a réussi à établir un moteur d'une force de 70 chevaux, ne pesant que 490 kilogrammes, et d'un volume très peu considérable.

C'est un moteur électrique, susceptible de marcher dix heures.

On voit l'importance de cette découverte; aussi l'a-t-on tenue secrète jusqu'à ce jour.

Actuellement, toutes les expériences préparatoires ont eu lieu, et on achève le moteur type définitif.

Espagne.—Le succès des expériences du "Peral."—Les traités de commerce.—Le ministre de la marine a lu, le 23 juin, au Sénat, un télégramme de Cadix confirmant le succès des expériences du *Peral*.

Pendant la nuit, le bateau sous-marin a réussi toutes ses manœuvres et les simulacres d'attaque, en demeurant invisible malgré les deux foyers électriques dont disposait le bâtiment attaqué.

M. Vivar, sénateur, a déclaré que ces résultats imposeraient un changement complet dans les constructions navales, et il a proposé un projet de loi pour la création d'une nouvelle flotte espagnole.

Le ministre a répondu. Il n'est pas opposé à cette réforme, bien qu'il ait donné l'ordre de renouveler les expériences, afin de pouvoir apprécier, entièrement, les avantages des bateaux sous-marins sur les torpilleurs.

La Chambre a rejeté, par 93 voix contre 56, l'amendement demandant la dénonciation de tous les traités de commerce.

# DÉPÊCHES

## Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

### FRANCE.

**Guérisons miraculeuses.**

Paris, 8 juillet.—On raconte une histoire de guérisons miraculeuses opérées dans l'Ile d'Oléron, près de La Rochelle, par un jeune homme qui aurait le pouvoir de guérir toutes les infirmités physiques. Il n'emploie pas de médicaments et n'a recours ni au charme ni à l'hypnotisme. Il pose simplement son pied contre ceux du malade et fait avec les mains des passes au-dessus des parties malades qui se trouvent ainsi guéries complètement.

Sa popularité est d'autant plus grande qu'il opère gratuitement, et qu'après l'opération il se contente de dire au malade: "Allez en paix, vous êtes guéri." Quelquefois une visite ne suffit pas, mais au bout de trois il réussit toujours. Il n'exerce son pouvoir qu'à certaines heures seulement et rien ne pourrait le déterminer à changer sa manière de pratiquer.

**L'évacuation de l'Egypte.**

Londres, 8 juillet.—Le gouvernement turc a adressé une nouvelle note au gouvernement anglais, lui demandant de fixer la date de l'évacuation de l'Egypte par les troupes anglaises sans que celles-ci aient le droit d'occuper de nouveau le territoire.

**La police de Londres.**

Londres, 8 juillet.—Les troubles s'accentuent parmi la police. Le constable de la station de Bow street, ayant été transféré dans un autre quartier, a voulu adresser un discours d'adieu à ses camarades, mais il en a été empêché par un inspecteur. Il s'en est suivi une scène de désordre.

Les constables ont chassé l'inspecteur de leurs appartements et l'ont jeté par-dessus une balustrade au risque de le tuer.

Cette après-midi le chef de police a eu une entrevue avec les constables, à la suite de laquelle il a suspendu de leurs fonctions ceux qui avaient refusé samedi de faire leur service. Cette nouvelle s'est répandue rapidement et il a été décidé que la police se mettrait en grève.

Les marchands du Strand et des autres rues du West End sont dans la plus grande anxiété; ils gardent leurs magasins et dans les banques, les employés passent la nuit à veiller sur la propriété de leurs patrons.

1 heure du matin—Le secrétaire de l'intérieur, le chef de police et autres fonctionnaires se sont réunis pour discuter la question.

Le constable est retourné à ses fonctions.

Le calme règne dans les rues et les troupes sont rentrées dans les casernes.

**Démission des ministres en Allemagne. La santé du Pape.**

Londres, 8 juillet—Le correspondant du *Chronicle* à Berlin dit qu'il est presque certain que Herr Mayback, ministre des travaux publics et le Dr Von Gossler, ministre des cultes et de l'éducation, donneront leur démission au retour de l'empereur Guillaume, en ce moment en Norvège.

Le pape devient très faible et en vue de sa fin prochaine, il écrit les instructions qu'il compte laisser à son successeur. Sa Sainteté a revu son testament et se préoccupe de l'administration des fonds de l'Eglise après sa mort.

**Le choléra en Espagne.**

Madrid, 7 juillet—Le nouveau ministre de la guerre, qui a visité Valence, déclare que l'épidémie de choléra est plus grave qu'on ne le croit généralement. Le cabinet a décidé de punir les fonctionnaires locaux pour avoir caché la situation.

**La Bourse à Montevidéo.—Crise financière.**

Buenos Ayres, 8 juillet—La Bourse de Montevidéo est fermée et la crise a causé ici une grande anxiété.

Le *Times* de ce matin publie une dépêche datée de Buenos Ayres, dans laquelle il est annoncé que la Législature de l'Uruguay s'est réunie en séance spéciale, dimanche, afin de décider quel parti prendre au cas de la suspension des paiements en espèces par la Banque Nationale. La séance a eu lieu à huis clos et s'est prolongée jusqu'à minuit. Un bill a été voté, lequel sanctionne la suspension des paiements en espèces pendant 6 mois.

Cette situation a alarmé les marchands dont une députation a demandé des informations au ministre au sujet de cette décision. Le gouvernement craint que la population n'accepte pas le papier monnaie; mais il désire d'abord sauver si possible la banque nationale. Si cette aide est insuffisante, elle se verra obligée de liquider.

**A farceur, farceur et demi.**

New York, 8 juillet—On se souvient du tour joué ces jours derniers par le Gén. Wiley au gouverneur Hill, à son arrivée au bord de la mer. On avait placé dans son lit une poupée parlante dans le phonographe de laquelle on avait débité toutes sortes de choses plaisantes qui furent répétées à M. Hill quand il alla se coucher.

Le gouverneur qui depuis le 4 était l'hôte du général L. Earle a déjà quitté le bord de la mer. Une certaine froideur a existé constamment entre lui et le général Wiley, depuis la découverte de cette fameuse poupée.

Le général avait trouvé des témoins pour prouver qu'il n'y avait rien de mystérieux dans la longue boîte qu'il avait apportée de New York, mais le gouverneur était persuadé qu'il était le coupable, et la réconciliation n'a eu lieu qu'après sa punition.

Un peu après minuit, plusieurs jeunes gens vêtus de noir de la tête aux pieds se sont rendus dans la chambre du général qui dormait paisiblement. Chacun d'eux avait la figure couverte d'un masque et portait une boîte en bois.

Ils entrèrent sans bruit et entourèrent le lit, puis après avoir lié bras et jambes au général, ils jetèrent sur lui une couverture et l'attachèrent au lit.

Celui-ci fut ensuite enlevé et emporté en silence tandis que M. Wiley s'écriait: "qu'est-ce que cela signifie?" "Vous avez été condamné à mort!" lui fut-il répondu d'un ton sépulchral. Arrêtez, dit-il, vous allez réveiller le gouverneur Hill.

Il n'en dit pas davantage et se laissa transporter ainsi sur la plage où le lit fut déposé et entouré de petites boîtes enfoncées par un bout dans le sable. La scène fut ensuite illuminée par un feu du Bengale et les jeunes gens se donnant la main dansèrent autour du lit. Lorsque la lueur du feu fut près de s'éteindre, un coup de couteau fut donné aux cordes qui attachaient le général et tout le monde disparut. Il se leva précipitamment et regagna sa chambre où il passa le reste de la nuit sur un sofa après avoir barricadé sa porte avec une commode.

Dans la matinée, qui était assez froide, le gouverneur Hill et ceux qui étaient venus avec lui, accompagnés du gén. Earle, montèrent dans un wagon spécial, et repartirent pour New-York. A la gare, les dames saluèrent son départ en agitant leurs mouchoirs et les hommes en poussant des hourrahs. Dans la foule se trouvait le gén. Wiley qui de loin cria: "Pas de rancune, gouverneur!" A quoi celui-ci répondit avec un sourire de satisfaction: "Non, pas maintenant!" Si le gouverneur revient jamais ici, a dit le gén. Wiley, je me ferai tout expédier par express. C'est étrange comme un innocent peut quelquefois souffrir pour expier les fautes d'un autre.

**Récit d'une tempête.**

New York, 8 juillet.—Une dépêche spéciale de Halifax au *Times* dit:

Il y a quelque temps, l'amirauté décida d'envoyer des torpilleurs à Halifax pour aider à la défense du port, et des docks qui furent construits pour abriter ces petits navires qui portaient les Nos 61 et 62.

Ils sont arrivés ici hier matin, remorqués par le *Tyne*, qui amenait les troupes.

Ce sont les premiers torpilleurs que l'on ait vu dans ce pays et ils excitent la curiosité.

Partis le 10 de Plymouth, ils arrivèrent le 14 après une rude traversée.

Au départ de Plymouth, à 6 milles du rivage, ils rencontrèrent un épais brouillard qui retarda leur départ jusqu'au 15, puis une tempête éclata. La mer, dit un des capitaines, était grosse et le séjour à bord était plus que désagréable. Le capitaine du *Tyne* fit usage de l'huile qui calma les flots et permit aux bateaux d'avancer plus facilement. Il fallut verser 30 gallons d'huile avant qu'elle produisît aucun effet.

Le 17, pendant une accalmie, les torpilleurs furent approvisionnés d'eau et de charbon par le *Tyne*. Trois jours plus tard, la tempête était dans toute sa fureur, mais le 22, le temps devint plus calme et de nouveau les torpilleurs furent approvisionnés. Mais la mer redevint grosse et le torpilleur No 61, dont l'avant avait été endommagé, fut détaché du *Tyne*, par la rupture du câble qui le remorquait, et il dut affronter seul le gros temps, ce qui fit naître de légitimes craintes à bord du *Tyne* parce que plusieurs fois pendant la tempête les lumières avaient été perdues de vue et l'on avait craint un accident.

On songea à virer de bord pour aller au secours du No 61, mais comme cette mesure eut mis le No 62 en danger on abandonna cette idée.

Il eut même été impossible de mettre des embarcations à la mer en cas d'accident.

Le 23 au matin les hommes du No 61 étaient en sûreté à bord du *Tyne*. La mer et le vent étant calmés, le bateau fut pris de nouveau à la remorque et on fila rapidement.

La marche a été ralentie samedi et dimanche par le brouillard, et bientôt on rencontra les premiers icebergs.

Les hommes d'équipage qui les voyaient pour la première fois ne croyaient pas que ces grosses masses pussent être autre chose que des îles.

Alors commença un nouveau travail qui tint l'équipage en éveil pendant toute une nuit pour protéger le bateau contre les collisions.

Les deux torpilleurs sont construits sur le modèle du *Cushing* appartenant aux Etats-Unis. Ils sont armés de cinq canons revolver et sont munis d'un phare électrique leur permettant d'aller à la découverte.

**Tempêtes.**

Saratoga, N. Y., 8 juillet—On annonce que l'hôtel de Bluff Point près du lac Champlain a été emporté dans le lac, par le vent et qu'il y a eu beaucoup de victimes.

Burlington, Vt.—Le vent a soufflé aujourd'hui en tempête et de nombreux yachts ont failli sombrer.

On annonce que le remorqueur *Little Nellie*, capitaine Clark, a sombré et que le capitaine, son fils et le mécanicien ont péri.

**Où était le canon.**

Holland, Mich., 8 juillet—Les patriotes d'un village voisin nommé Borcula avaient résolu de célébrer avec éclat (sans jeu de mots) la fête du 4 juillet. A cet effet, ils avaient bourré jusqu'à la gueule un vieux canon rouillé dont l'âme servait depuis longtemps de demeure aux araignées. Une longue barre de fer fut chauffée au rouge et appliquée sur la lumière au milieu du silence des assistants, qui retenaient leur respiration pour mieux entendre la détonation.

Celle-ci eut lieu, mais quand la fumée se fut dissipée, un farceur cria: "où est le canon?" On le cherche en vain, en effet à l'endroit où la salve avait été tirée mais on en retrouva un éclat dans une fabrique de fromage voisine dont le mur avait été transpercé et un autre dans l'épicerie du village. Chose étrange, personne n'a été blessé, mais les habitants de Borcula ont promis de ne pas se servir d'un canon à la prochaine célébration du 4 juillet.

**Accident de chemin de fer.**

Chicago, 8 juillet—Le train-poste de l'Illinois-Central, venant de la Nouvelle-Orléans et qui devait arriver ici ce matin à 1 heure, a heurté un wagon de marchandises vide, près de Monene, Ill., à trente-cinq milles de Chicago. Le wagon a été complètement démoli et a couvert la voie de débris. La locomotive, le wagon-poste et celui des bagages ont été fort endommagés, mais personne n'a été blessé. On ignore comment le wagon de marchandises s'était ainsi trouvé sur la voie principale. Plusieurs journalistes de la Nouvelle-Orléans étaient dans le train.

**Explosion et incendie.**

Salt Lake, Utah, 8 juillet—Une grande quantité de poudre a fait explosion, hier, à la gare de Milford et a mis le feu aux bâtiments. L'explosion a été terrible; elle a démoli la gare des marchandises et causé pour plusieurs milliers de dollars de dommages. Un long train qui se trouvait dans le voisinage a été sauvé. Personne n'a péri.

## LÉGISLATURE.

### Le Bill de la Loterie.

Le Veto du Gouverneur mis de côté par un vote des deux tiers de la Chambre.

Les Représentants Dupré et Canonge condamnent le Veto.

M. Shattuck proteste contre le droit du Gouverneur de mettre son Veto sur le Bill de la Loterie.

Bâton Rouge, 8 juillet—A 2 heures, heure fixée pour la prise en considération du veto du gouverneur, M. Shattuck demande que le bill soit appelé.

Quatre-vingt-dix-sept membres sont présents.

Il n'y a qu'un absent, M. Roder, qui est toujours souffrant.

M. Shields demande la lecture du bill de la loterie.

2:25 P. M.—M. Shattuck demande, après la lecture, qu'on passe outre le veto du gouverneur et que le bill soit adopté.

2:30 P. M.—Le veto du gouverneur est mis de côté et le bill est adopté par par 66 voix contre 31.

3 P. M.—Il y a eu des applaudissements prolongés lorsque le bill a été adopté.

Le Sénat agira demain sur le bill.

M. Shattuck dit qu'il vote sur la question, tout en protestant, parce que dans son opinion le Gouverneur n'a pas le droit de veto.

M. DUPRÉ, de St-Landry, donne les raisons suivantes pour voter contre le veto: "Je vote oui, 1. parce que dans mon humble opinion ce bill ayant obtenu le vote conjoint des deux-tiers de tous les membres élus dans chaque chambre, conformément à l'article 256 de la Constitution de cet Etat, il est inutile de le soumettre au gouverneur.

2. Parceque le gouverneur ne donne aucune raison pour appuyer son veto, excepté des objections personnelles au bill.

3. Parceque ni lui ni les ennemis du bill ne peuvent citer un seul précédent dans l'histoire de cet Etat ou des Etats-Unis autorisant un pareil acte.

4. Parcequ'il existait des héros avant qu'Agammemnon ou avant qu'Homère n'écrivit.

5. Parce que j'ai trop de confiance dans l'honnêteté et l'intégrité de notre population pour penser que celle-ci puisse être influencée et croire à la soi-disant dégradation à laquelle elle arriverait, d'après le message du gouverneur.

6. Parce que je suis prêt à me soumettre au verdict du peuple aux polls en 1892.

7. Parce que j'ai la certitude qu'il y a des milliers d'hommes braves et loyaux dans l'Etat de la Louisiane qui sont d'opinion, qu'on doit donner au peuple le droit de décider cette question, malgré le message du gouverneur et son veto.

M. CANONGE en expliquant son vote dit:

"Si j'avais besoin de nouvelles raisons pour venir confirmer mon opinion, j'en trouverais abondamment dans le sentiment public sur les nombreuses tactiques auxquelles ont eu recours nos adversaires et dans le message de veto actuel, dont le ton et la faiblesse sont en parfait accord avec le premier message anticipé transmis par le gouverneur à l'Assemblée Générale de la Louisiane sur cette même question de loterie à l'ouverture de la session actuelle.

"Que ce dit message arbitraire soit enregistré sur le journal de la Chambre, si telle est la volonté de ce corps, mais il est de mon devoir, et je le dois à mes constituants, de protester ici, et de dire que d'après mon jugement le gouverneur Nicholls n'a aucune autorité dans la question.

"Que ce veto est une usurpation de pouvoir désespérée, et, de plus, qu'il n'y a pas l'ombre d'un argument dans ce message sur la question elle-même, c'est-à-dire, la commission d'un amendement constitutionnel au peuple de la Louisiane, voilà la seule question devant l'Assemblée Générale.

M. Land dit qu'il croit que le chef de l'exécutif a outrepassé son autorité en mettant son veto sur le bill No 214 de la Chambre, mais il est d'opinion que les cours doivent décider la question, et voilà pourquoi il appuie le veto du gouverneur.

Oui—Allain, Armstrong, Badeaux, Ball, Barbin, Bedford, Bernard, Bond, Bourgeois, Brown, Bossier, Caspari, Canonge, Cayolle, Cole, Davidson, Depass, Dickerson, Dossat, Dupré d'Orléans, Dupré de St-Landry, Elder, Faulkner, Farrell, Gagne, Garretson, Gilbert, Grady, Green, Guidry, Haney, Harris, Hirn, Homes, Hyams, Jackson, Larrieu, Lawton, Leblanc, Martin, Mahoney, O'Connor, O'Donnell Patten, Piper, Rochon, Rush, Sandiford, St-Amant, Settoon, Self, Shaw, Shattuck, Shields, Sigur, Smith, Snyder Stallings, Stechmann, Trosclair, Wade, Warren, Wiggins, Williams, Zeller—66.

Non—Speaker Henry, Alford, Batchelor, Bolton, Borland, Bruton, Cade, Curry, Doss, Dreyfous, Franklin, Gilmore, Hancock, Hawkes, Jenkins, Kennedy, Kilbourne, Land, Laycock, Loret, McCain, Marquese, Meeker, Nelson, Newsom, Pipes, Provost, Scales, Sompayrac, Wells, Wren—31.

Absent—Roder—1.

— Suisse.—Le traité de fusion du Jura Simplon.—Le traité d'établissement avec l'Allemagne.—Le Conseil national, par 88 voix contre 14, a ratifié le traité de fusion du Jura Simplon et de l'acquisition des actions par la Confédération.

Par 81 voix contre 2, il a adopté une motion invitant le Conseil fédéral à présenter un rapport aux Chambres sur l'état de la question de la centralisation des chemins de fer.

Le traité d'établissement avec l'Allemagne a été ratifié, à l'unanimité et sans discussion, par le Conseil national.

## CHEMINS DE FER.

### Heures d'arrivée et de départ.

**LOUISVILLE NEW ORLEANS & TEXAS.—MISSISSIPPI VALLEY RAILROAD.**

| Arrivée. | | Départ. | |
|---|---|---|---|
| No 7 Cin'ti Ex. | 7:55 am | No 2 Cin'ti Ex. | 3:40 pm |
| No 3 Vic'g Ex. | 5:55 pm | No 4 Vic'g Ex. | 7:55 am |
| No 5 Baton Rouge Acc'm | 10:10 am | No 6 Baton Rouge Acc'm | 4:30 pm |

**LOUISVILLE AND NASHVILLE.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 3 Fast Mail | 7:00 am | No 4 Fast Ex. | 8:15 am |
| No 7 Coast Acc | 9:05 am | No 6 Lim. Ex. | 3:15 pm |
| No 1 Lim. Ex. | 2:15 pm | No 8 Coast Acc | 3:40 pm |
| No 5 Fast Ex | 7:20 pm | No 2 Fast Mail | 8:00 pm |
| Excursion dimanche et mercr. | 9:45 pm | Excursion dimanche et mercr. | 7:45 am |

**ILLINOIS CENTRAL.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 Passen. | 10 30 pm | No 2 Passen. | 9:15 am |
| No 3 Chi Lim. | 7 30 am | No 4 (?) L. & C. Ex. | 5 30 pm |
| No 5 Accom'n. | 9 00 am | No 6 Accom'n. | 5:00 pm |
| No 17 Excursion dimanche | 8 45 pm | No 17 Excursion dimanche | 7.30 am |

**TEXAS AND PACIFIC.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 52 California Express | 7:00 pm | No 51 California Express | 8:00 am |
| No 54 B. Rouge | 10:25 am | No 53 B. Rouge | 3:50 pm |

**MORGAN LINE.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 19 | 8:10 am | No 20 | 4:05 pm |
| No 17, local | 7 50 pm | No 18, local | 7:10 am |

**QUEEN AND CRESCENT ROUTE.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 1 Limited | 11:25 am | No 6 Fastline | 8 45 am |
| No 5 Fast line | 7 00 am | No 2 Limited | 4:00 pm |

**EAST LOUISIANA RAILROAD.—ABITA SPRINGS AND COVINGTON.**

Dimanche et mercredi.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 9 | 7 15 pm | No 10 | 8:10 am |

Tous les jours le dimanche excepté.

| | | | |
|---|---|---|---|
| No 7 | 8 30 am | No 8 | 4.10 pm |

**NEW ORLEANS AND GULF RAILROAD.**

| | | | |
|---|---|---|---|
| 9:00 a m | 4.00 am | Pte la Hache | 7:00 am |
| 4:50 p m | | | 5:00 pm |
| | | Shell Beach | 9:30 am |
| | | Dimanche. | |
| 10:10 am | | 6:00 am | 4:00 pm |

## NAVIGATION FLUVIALE.

**Départs de bateaux à vapeur.**

MERCREDI, 9 JUILLET 1890.

Bayou Goula—MARY Z. COMEAUX, à 12 m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Bayou Sara—PAUL TULANE, à 5 P M
Atchafalaya—WARREN, à 5 P M
Ouachita River—G. W. SENTELL, à 5 P M
Bas du fleuve—NEPTUNE, à 11 A M
Bas du fleuve—GROVER CLEVELAND, 10 A M

JEUDI, 10 JUILLET 1890.

Bayou Lafourche—LAFOURCHE, à 5 P M

**Fleuve et rivières**

Cairo, 8 juillet—Le fleuve a 27 pieds et baisse. Temps beau et chaud. Arrivés Oakland de St-Louis à 1 p m. City of Cairo de St-Louis à 2 p m. City of Providence de Natchez à 4 p m. Départs. Oakland pour la Nlle Orléans à 5 p m; City of Cairo pour Natchez à 5 p m.

Cairo, 8 juillet, soir—Le fleuve a 20 pieds 2 pouces et baisse. Temps couvert.

St Louis, 8 juillet—Le fleuve est stationnaire, 19 pieds 3 pouces. Temps clair et chaud. Arrivés, City of Monroe de Natchez.

Louisville, 8 juillet—La rivière baisse—5 pieds 2 pouces aux chutes, 8 pieds 6 pouces dans le canal. Temps couvert et chaud.

Evansville, 8 juillet—La rivière a 11 pieds et monte. Temps clair et chaud. Montant, Buckeye State à 6 p m.

Wheeling, 8 juillet, soir—La rivière a 5 pieds et baisse. Temps clair et chaud.

Pittsburg, 8 juillet—La rivière a 2 pieds et baisse. Temps clair et chaud.

**Les Passes.**

Port Eads, 8 juillet, 6 p. m.—Vent du sud-est. Arrivés à 10 p. m. steamship El Dorado capitaine Byrne, de New York; steamship City of Dallas capitaine Hardie, de Puerto Cortes, via Livingston et Belize Honduras.

Départ, steamship New York pour Mobile.

**Marchés.**

Paris, 8 juillet—Rentes trois pour cent 91 francs 1/2c.

Havane, 8 juillet—Or espagnol 243 à 243 1/4. Change calme. Sucre calme.

Liverpool, 8 juillet—Coton—stable, mais calme.

Middling 6 7/16d.

Ventes 6 000 balles, dont 500 pour l'exportation et la spéculation et 5,000 balles coton américain.

## BULLETIN MARITIME.

MARDI 8 JUILLET 1890.

**EXPÉDIÉS EN DOUANE.**

Steamship (ang) Floridian, Sandrey, Liverpool, via Dublin
Navire (ang) Stephan, Kuhlmann, Brême.
Steamship Professor Morse, Adorno, Utilla, surlest.
Steamship (am) Hudson, Kemble, New York.

**ARRIVÉS.**

Steamship El Dorado Byrne New-York.
Steamship Hutchinson, Baker, Havane, précédemment rapporté à la Quarantaine.
Steamship City of Dallas Hardie, Puerto Cortes via Livingston et Bélize.

**BATEAUX A VAPEUR**

E W Cole Blanchard Raceland.
Assumption Dodd, Lockport
Warren, Kennison, Washington.
G W Sentell Delahoussaye, Monroe.
Hallette, White Shreveport.

**EXPORTATIONS.**

LIVERPOOL—par steamship Floridian 25,000 boisseaux maïs en grenier et cargaison en transit ..... Pour Dublin—102,000 boisseaux maïs en grenier.

BRÊME.—par steamship Stephan—1175 boucts tabac 13,000 douves.

**IMPORTATIONS.**

ANVERS—par steamship Nantes—6500 barils ciment.....De la Havane—5000 sacs sucre .....De Vera Cruz—6 boîtes cigares 1 boîte cigares et cigarettes et cargaison en transit 2893 sacs café.

BLUEFIELDS—par steamship Wm G Hewes—12,000 régimes figues bananes.

**Arrivages de produits.**

RACELAND—par steamer E W Cole—Fret assorti.

LOCKPORT—par steamer Assumption—267 barils sucre 125 barils melasse et fret assorti.

WASHINGTON—par steamer Warren 3 balles coton 1083 sacs graine coton 104 boucts sucre et fret assorti.

LOCKPORT—par steamer G W Sentell—6 balles coton 143 sacs graine coton et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer Hallette—21 balles coton 1620 sacs graine coton et fret assorti.

Par les chemins de fer.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—98 boucts tabac 7 demi-barils melasse et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC RR. COMPANY—62 sacs riz brut 1 barils sucre 2 wagons grains coton et fret assorti.

N. ORLEANS & NORTHEASTERN RR.—Fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE RR.—Fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—3 balles coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD.—Fret assorti.

Par le Télégraphe.

New York, 8 juillet 1890.

A A. Moulton et Co

Le steamship New Orleans, capitaine T. P. Halsey, est arrivé à 6 heures ce matin.

**LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.**

**STEAMERS.**

| Noms | Destination | Mouillage |
|---|---|---|
| Albert | Progreso | 1er dist. 13 |
| City of Dallas | Belize | 3e dist. 30 |
| El Paso | New York | Alger |
| Efficient | U K on Continent | 3e dist. 30 |
| Explorer | Liverpool | 2e dist. 10 |
| El Dorado | New York | Alger |
| Gussie | Bocas del Toro | Alger |
| Historian | Liverpool | 4e dist. 47 |
| Hutchinson | Laid up | Alger |
| Inventor | Liverpool | Harvey's Canal |
| Johannes Brun | Truxillo | 1er dist. 19 |
| Kennett | Buenos Ayres | 3e dist. 31 |
| Morgan | Havane | Alger |
| Marco Aurelia | Puerto Cortes | 1er dist. 14 |
| Nantes | Havre et Anvers | 4e dist. 40 |
| New York | Mobile | Alger |
| Para | Pensacola | 4e dist. 45 |
| Statesman | Liverpool | Harvey's Canal |
| Tabasqueno | En réparation | 2e dist. 17 |
| Tordenskjold | Bocas del Toro | 1er dist. 15 |
| Whitney | Laid up | Alger |
| Wm G. Hewes | Bluefields | Alger |
| **NAVIRES.** | | |
| Therese | Boston | rue 8e |
| **BARQUES.** | | |
| Anna | Brême | 4e dist. 44 |
| Serela | Oporto | rue 8e |
| Teresa Figueras | Barcelone | 1er dist. 33 |
| **GOELETTES.** | | |
| Cefalu | Ruatan | 3e dist. 29 |
| J. McInnis | Campêche | 3e dist. 25 |
| Jos P Machecа | ........ | 3e dist. 24 |
| S candua | ........ | 3e dist. 18 |
| Santo Oteri | ........ | 1er dist. 12 |

**Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.**

**NEW-YORK.**

Steamship Louisiana, Gager......parti 5 juillet
Steamship Chalmette, Percy......parti 5 juillet
Steamship El Monte, Quick......parti 9 juillet
Barque Pantoe, Ulmer......en charge 5 juillet

**LIVERPOOL.**

Steamship Architect, Bond......parti 22 mai
Steamship Cuban, Anson......parti 28 mai
Steamship Yucatan, Post......parti 31 mai
Steamship Texan, King......parti 3 juin
Steamship American, Bertie......parti 5 juin
Steamship Costa Rican, Alexander......parti 17 juin
Steamship Caribbean, Watson......parti 19 juin
Steamship Counsellor, Jones......parti 19 juin
Steamship Engineer, Edgar......parti 28 juin
Steamship Mariner, Platt......parti 14 juin
Steamship Bernard Hall, Wrake......parti 28 juin
Steamship Wm Cliff, Winder......parti 3 juillet
Steamship Discoverer, Ball......parti 5 juillet

**LONDRES.**

Steamship European, Johnston......parti 11 juin
Steamship Federation, Pinkham......parti 3 juillet

**ANVERS.**

Steamship Bordeaux, Guadillon......parti 17 juin

**BREME.**

Steamship Federation, Pinkham......parti 18 juin

**HAMBOURG.**

Steamship Galacia......parti 24 mai

**LISBONNE**

Barque Commercio, Cawaldo......partie 17 mai

**BUENOS AYRES**

Navire Olive Mount, Foley......parti 20 mai

**MATANZAS.**

Brick Mary Fink, Marwick......parti 20 juin

**MONTEVIDEO.**

Barque Amielio Gaiatola, Scotto......partie 5 mars

**GENES.**

Barque Goschen, Hillerns......parti 19 avril
Barque Volente de Dio, Olivari......partie 19 avril

**SALERNO.**

Barque Marco Polo, Genderson......partie 28 mars

**VERA CRUZ**

Steamship Galicia, Becke......parti 2 juillet

## VENTES A L'ENCAN.

### VENTES PAR LE CONSTABLE.

**Menard Bros. vs. Wm. Mager.**

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 11,049—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à mon entrepôt, No 1026 rue Magazine, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 19 juillet 1890, à midi, de la propriété suivante, à savoir—

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

9 juil—9 14 19

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Actions de la Compagnie de l'Hôtel St-Charles.**

Succession de A. Blacabe

No 26,844—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—LUNDI, 21 juillet 1890 à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 27 novembre 1889, pour compte de la dite succession.

50 actions du fonds capital de la compagnie de l'Hôtel St-Charles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

9 juil—9 14 17 21

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Petite propriété rue des Ursulines, No 217.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—SAMEDI, 12 juillet 1890, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74—

Un lot de terre, mesurant 22 pieds 3 pouces de face à la rue des Ursulines, sur 107 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Marais et Villeré. Ensemble, une maison ayant trois chambres de file, hangar derrière, cuisine double, lieux d'aisance, citerne, etc. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt avec toutes les clauses pénales d'usage, et 10 pour cent de dépôt.

Acte de vente pardevant A. J. Villeré, notaire.

8juil—

### PAR W. I. HODGSON & FILS.

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Bons Meubles de Maison, Actions, Réclamations, Jugements, Billets à recevoir.**

**Succession du Dr. Jotham Potter, décédé.**

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur — Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 9 juillet 1890, à 10½ heures A. M., au local No 162 rue St Charles entre Girod et Julia Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Thos C W Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté du 11 juin 1890, dossier No 29,689 pour le compte de la succession de Jotham Potter, décédé, il sera vendu à l'encan.

Un grand lot de bons meubles de maison et autres effets, aussi:

46 actions plus ou moins, du fonds capital du Odd Fellows Hall Association; chacune payée en plein.

Un lot de réclamations, jugements et de billets à recevoir conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.

28 juin—28 29—juil 4 à date

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente continuée aujourd'hui.**

### Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

DIVISION D.—No 28,710.

### John Bastian vs. Ses Créanciers.

VENTE PROVISOIRE DE SYNDIC.

PAR E. CURTIS, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—En vertu de deux certaines ordres, datés respectivement le 23 et le 24 juin 1890, à moi adressés par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, l'honorable N H Rightor juge dans l'affaire de John Bastian vs. Ses Créanciers, étant le No 28,710 du dossier de la dite honorable cour, je procéderai à la vente sur les lieux No 176 rue du Canal et aussi sur les lieux No 172 rue du Canal entre Baronne et Dryades, le MERCREDI, 9 juillet 1890, à 10 heures et demie A. M.—

**D'un lot d'Images, Cadres, Moulures, Papeterie, Bric-à-Brac, Livres, Etc.**

**Aussi, deux Pianos neufs, de Briggs, et un Piano Talmini de seconde main; un lot de Comptes ouverts, dûs au dit insolvable d'après une liste enliassée. Aussi, le terme non expiré du bail du magasin No 176 rue du Canal, l'acquéreur du dit bail devant assumer le paiement du loyer quand il sera dû, l'enchère devant être une prime en sus du loyer qui doit être payé, ou si le dit bail ne peut être vendu, alors le droit d'occupation du dit magasin No 176 rue du Canal pour le terme non expiré du dit bail.**

Conditions—Comptant sur les lieux

26 juin—26 27 29—juil 6 7

**B. Hartman vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,825—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph A. Ware, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

9 juillet—9 13 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 30,598—Division D.—Guillaume Dupuy vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Guillaume Dupuy, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amedée Ducatel, notaire en cette ville, le lundi 11me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. G. Andoré, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 juillet 1890.

(Signé) N. H. RIGHTOR, juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 juil—9 26—août 11


# NEW-SOUTH

## BUILDING AND LOAN

**ASSOCIATION,**

**46 rue du Camp, coin Gravier.**

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Capital autorisé............$50,000,000
Actions..............$100 chacune

CONSEIL DE DIRECTION:

Henry Gardes...Président American Nat. Bank
George R. Preston...Présid't Hibernia Nat. Bank
Stanley O. Thomas...Présid't Citizens Bank of La.
Jos. A. Shakspeare......Maire de la Nlle-Orléans
Henry Ginder............A. B. Griswold & Co.
Jas. S. Richardson.........Richardson & May
Jules A. Blanc......................Capitaliste
J. M. Lewis, Talladega, Ala.........Capitaliste
John Hanson Kennard....................Avocat
E. H. Power

OFFICIERS:

Président..................HENRY GARDES
Vice-Président..........JOS. A. SHAKSPEARE
Secrétaire....................HENRY GINDER
Trésorier......................JULES A. BLANC
Avocat Général...JOHN HANSON KENNARD
Directeur Général..............E. H. POWER

CE PLAN EST

Le meilleur pour l'emprunteur!
Le meilleur pour celui qui veut faire un placement!

1erjuin—1 an


## Changement de domicile.

Le Dr Testut a transféré son domicile du No 161, Bourbon, au No 49, Orléans, entre Bourbon et Dauphine. Punaisicide (Bed Bug Killer)—Friction Roupe-Mokaine. 1er juil—16f


## PETITES ANNONCES.

Académie française, espagnole et allemande (au collège de Dolbear) No 202 rue Canal.

Enseignement de la langue anglaise aux étrangers par une nouvelle méthode. Conversation. Pas de classes. Leçons particulières. Dames et messieurs. 9 heures du matin à 9 heures du soir. 9 avril—

**ON DEMANDE.**

ON demande à louer—Du 1er octobre 1890, une résidence n'ayant pas moins de cinq chambres à coucher, et située rue Esplanade ou près de là. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 6 juil—1 sem

DEMANDE de capital.—Un associé avec 12,000 dollars comptant. Capital doublé en moins d'une année. Preuves données à l'avance. Adresser Hope, bureau de l'*Abeille*. 5 juillet—7f

**A VENDRE.**

A VENDRE—Par tous les pharmaciens, le Willet Dysentery Remedy. 17 juin—1 mois

**A LOUER**

JARDIN et maison à louer, coin Espagne et Derbigny. 8 juil—2f

Nos 8 et 9 Magasins Rouges—Nord Peters, entre le Bazaar et le marché aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor 17 rue Carondelet. 25 juin


## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Francis A. Pippo.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 30,605—Division E—Attendu que Doria H. Pippo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Pippo, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 juil—9 13 18

**Succession de Louis Edmond Faures.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29 841—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. H. Faures, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 juil—4 9 13

**Succession de Thomas Brennan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29 831—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Patrick Brennan, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 juil—3 7 12


## VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

A partir du 29 avril 1890 quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare des Elysées

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Tous les jours (excepté le Dimanche et le Mercredi) à l'arrivée du train de......4 h. P. M.

**RETOUR:**

Part de Madisonville, tous les jours à 5:30 A. M.

**EXCURSIONS:**

**Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.**

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 8 h. A. M.

DIMANCHES et MERCREDIS, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Si le temps et la profondeur de l'eau le permettent.

Prix, par chaque traversée $1.

Prix, les jours d'excursion (aller et retour) pour tous les points $1.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Elysian Fields.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
27 mars— No. 47 rue Carondelet.

## RED STAR LINE.

**Départ de New-York, d'Anvers et de Paris chaque semaine.**

NOORDLAND, Mercredi, 9 juillet à 11 30 A M
BELGENLAND, Mercredi, 16 juillet 5:00 P. M.

**Six heures et demie d'Anvers à Paris.**

Première cabine $45 et au dessus aller et retour $85 et au dessus—Deuxième cabine $35 aller et retour $65 et $72. Entrepont aux plus bas prix. Seulement $2.50 d'Anvers à Paris, 3e classe. Taux spéciaux pour l'Italie.

J. A. BUISSON, A. M. MOULTON, 19 rue du Camp.
Agent autorisé, coin Toulouse et Bourbon.

La troupe de l'Opéra français de la Nouvelle Orléans, pour retourner en Europe, a pris un steamer de la ligne Red Star.
27 mars—6 mois

## COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

**Entre New-York et le Havre.**

Les magnifiques navires de cette ligne favorite sur le continent (cabines pourvues de sonnettes lumineuses électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 12 juillet
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 19 juillet
LA NORMANDIE, Collier, samedi, 26 juillet

**Prix du passage pour le Havre.**

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..................$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe......................$60
Entrepont, $26, avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits

Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. DODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

M. J. A. BUISSON, coin Bourbon et Toulouse, est autorisé à vendre des billets de passages.

J. B. DODART.

**LIGNE CROMWELL.**

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant mercredi, 9 juillet, à 8 A. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants

KNICKERBOCKER, HUDSON,
LOUISIANA, NEW ORLEANS

Le steamer

HUDSON,
Capt. Kemble.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..........................$40
Entrepont...................................20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41

## CHEMINS DE FER.

**Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.**

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ss. Co.

| Départ de la N-Orléans | Arrivée à la N-Orléans |
|---|---|
| Pacific Express, daily......4 05 pm | Atlantic Express, daily......8:10 am |
| San Antonio Express, daily..7:20 am | New Orleans Express, daily..7:50 pm |

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans et San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager,
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.

1er fév—1an

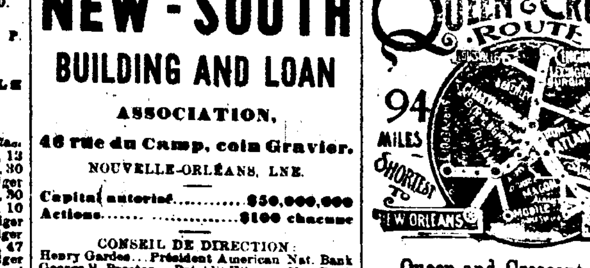


Queen and Crescent Route,

est la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 26 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, via Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, via Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est

Comparez notre itinéraire avec celui des autres lignes.

| | No 6, Fast Line. | No 2, Limited |
|---|---|---|
| Part de la N. Orléans | 8:45 a m. | 4:00 p.m. |
| Arrive à Meridian | 3:00 p.m. | 9:50 p.m. |
| Arrive à Akron | 6:13 p.m. | 1:10 a.m. |
| Arrive à Birmingham | 9:00 p.m. | 3:00 a.m. |
| Arrive à Attalia | 11:06 p.m. | 5:49 a.m. |
| Arrive à Chattanooga | 2:00 a.m. | 7:30 a.m. |
| Arrive à Burgin | 10:55 a.m. | 4:00 p.m. |
| Arrive à Lexington | 12:05 p.m. | 5:00 p.m. |
| Arrive à Cincinnati | 3:30 p.m. | 6:30 p.m. |

Bureau des tickets à la N. O., 34 et St-Charles.

J. M. KNIGHT, Ticket Agent.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Agent, New Orleans.
J. J. O'DONNELL, Pass. Agt.

26 mars—

# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

## PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

**L.S.L.**

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons, le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banquiers et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs

R M WALMSLEY, Prest La Nat Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 15 JUILLET 1890.

# GROS LOT:

# $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

**LISTE DES LOTS.**

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, est de | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | 25,000 |
| 100 Lots de | 500, | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | 100,000 |

**PRIX D'APPROXIMATION.**

| | |
|---|---|
| 100 Lots de...$500, sont | $50,000 |
| 100 Lots de...$300, | 30,000 |
| 100 Lots de...$200, | 20,000 |

**PRIX TERMINAUX.**

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, sont | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | 99,900 |

3,134 Lots se montant à... $1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

**IMPORTANT.**

Remises par Postal Notes, Express Money Orders, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express.

S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant de l'argent à la

New Orleans National Bank,
New Orleans La.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

RAPPELEZ-VOUS que la COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS a décidé que la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane a un CONTRAT avec l'Etat de la Louisiane, qui N'EXPIRE PAS AVANT LE 1er JANVIER 1895.